



Parc
naturel
régional
Médoc



CHARTRE DES  **Arpenteurs**
du PARC NATUREL RÉGIONAL MÉDOC

Pour la sensibilisation, l'éducation à l'environnement et au territoire en Médoc

LES ARPENTEURS DU PARC NATUREL RÉGIONAL MÉDOC

Depuis 2011, plus d'une vingtaine de partenaires locaux travaillent main dans la main pour proposer chaque année des animations destinées au grand public et aux scolaires, dans le cadre de la Journée Mondiale des Zones Humides. Associations de protection de l'environnement, communes, collectivités, établissements publics, structures privées ou encore syndicats de bassins versants oeuvrent ainsi pour sensibiliser les habitants à l'importance de préserver les zones humides médocaines, alors que les enjeux liés à l'eau, au changement climatique et à la biodiversité bouleversent d'ores et déjà notre quotidien.

En 2019, année de la labélisation du Médoc en Parc naturel régional, ce collectif d'ambassadeurs de la biodiversité et praticiens des milieux humides en Médoc a pris le nom des Arpenteurs. Né d'un rapprochement entre le Pays Médoc, alors structure de préfiguration du Parc, et des associations et syndicats mixtes de terrain, il se caractérise par une grande diversité d'acteurs, une complicité entre structures, une envie d'échanger et de partager.

Le collectif des Arpenteurs rassemble des acteurs du territoire, de la sphère publique et privée, engagés pour sensibiliser la société sur les liens entre ses activités et l'environnement et l'inciter à agir. Son objectif est de faire découvrir le territoire et de permettre, dans un esprit d'échange et de médiation, de contribuer à favoriser des comportements respectueux de l'ensemble des acteurs et habitants du Parc naturel régional Médoc. Par la connaissance partagée, il s'agit aussi de valoriser auprès des habitants et visiteurs les patrimoines naturels et culturels propres au Médoc et dont la qualité fonde l'obtention du label Parc naturel régional.

Les membres de ce collectif ont largement contribué à l'écriture de la Charte du Parc, projet de développement durable du territoire à 15 ans. Chacun est ainsi devenu un acteur indispensable à la bonne mise en œuvre de ses actions. Les projets construits au sein du collectif s'inscrivent pleinement dans les orientations et objectifs de la Charte du Parc.

La Charte des Arpenteurs, quant à elle, est née de la volonté de ses membres d'établir et de partager les valeurs, engagements et modes de travail qui guident leurs actions



LES VALEURS ET ENGAGEMENTS PARTAGÉS

Chacun est aujourd'hui convaincu de la nécessité de mettre en œuvre des politiques territoriales visant à préserver la biodiversité et les ressources naturelles. En se basant sur des faits scientifiques et une approche sensible, il s'agit de favoriser la créativité et l'innovation pour concilier le développement territorial et social et la préservation de la biodiversité. Pour passer outre les discours fatalistes et démobilisateurs, une des solutions est de valoriser les initiatives exemplaires et positives.

La mobilisation des citoyens grâce à des démarches participatives est indispensable. Le dialogue et le respect sont les leviers nécessaires à la création et à l'animation d'espaces de débats et d'actions constructives guidées par l'intérêt général.

Les engagements

> Arpenter le territoire pour développer sa connaissance du Médoc et la transmettre ;

> Respecter la Charte de Parc sur laquelle reposent les valeurs du collectif et les promouvoir au sein de chaque structure ;

> Fonder ses actions et son savoir-faire sur des bases scientifiques validées et une approche sensible afin d'aider toujours plus d'acteurs à comprendre les enjeux et à imaginer les solutions ;

> Accompagner les changements de comportements individuels et collectifs par l'information, la sensibilisation et l'éducation envers tous les publics et par tout autre moyen ;

> Contribuer au rassemblement du plus grand nombre autour d'un projet de société durable et solidaire, au-delà des clivages ;

> Considérer, comprendre et respecter chacun en favorisant une écoute active, en partageant les expériences et les valeurs par le biais du partenariat et de la formation ;

> Valoriser et démultiplier des initiatives et des engagements remarquables pour favoriser l'appropriation d'actions mobilisatrices ;

> Respecter les réglementations en vigueur et obtenir les autorisations nécessaires auprès des propriétaires et gestionnaires ;

> Recueillir auprès des gestionnaires et/ou propriétaires et transmettre aux publics les spécificités, les problématiques, les moeurs et usages des espaces qui accueillent les animations développées ;

> Observer un devoir de neutralité lors des échanges avec les publics.

L'ORGANISATION DU COLLECTIF

Le Parc naturel régional Médoc coordonne la vie du collectif : il fait le lien entre les Arpenteurs, met à disposition des outils partagés et organise les temps de rencontre. Aussi le collectif est-il amené à se réunir à minima deux fois par an.

LE PARC NATUREL RÉGIONAL MÉDOC

La mise en oeuvre de la Charte de Parc

En tant que garant de la mise en œuvre de la Charte, le Parc naturel régional Médoc :

- définit chaque année les principes et orientations des projets de sensibilisation à mettre en œuvre dans le cadre de sa Charte ;
- organise les temps de rencontre du collectif et favorise l'émergence et la conduite de projets ;
- soumet les propositions de projets à la commission Éducation à l'environnement, au développement durable et au territoire (EEDT) ;
- coordonne l'ensemble des démarches administratives et financières liées à ces projets.

La commission Éducation à l'environnement, au développement durable et au territoire du Parc

Cette commission thématique soumet au Conseil Syndical du Parc les actions de sensibilisation à déployer chaque année. Elle réunit des élus et des partenaires techniques, créant ainsi un espace d'échanges et de débats privilégié. Les membres des Arpenteurs peuvent y participer, leur permettant ainsi de contribuer à la définition des orientations stratégiques proposées au Conseil Syndical.

La structuration du réseau EEDD du territoire

Dans le Médoc, la demande d'animations nature connaît une forte hausse ces dernières années, tandis que le contexte budgétaire global fragilise certaines structures d'éducation à l'environnement. En coordonnant et structurant le réseau EEDD du territoire, le Parc permet de trouver un équilibre entre l'offre et la demande, et favorise le maillage territorial de l'action EEDD.

Il centralise les demandes de prestation et les répartit au sein des Arpenteurs, en fonction des thématiques identifiées, de la situation géographique et du plan de charge de chacun. La répartition des prestations se fait de manière transparente, en accord avec le collectif grâce à la mise en place d'outils numériques partagés. Le Parc est garant d'une répartition équitable entre les membres du collectif.

LES ACTIONS COLLECTIVES

Le collectif, pilier de l'éducation à l'environnement et au développement durable dans le Médoc, participe à l'élaboration d'un programme d'animation territorial gratuit visant à valoriser faune, flore et paysages locaux, et à sensibiliser les publics à la préservation de ces milieux. L'engagement et l'implication de chacun est une condition nécessaire à la création et la mise en œuvre des projets.

Ainsi, les membres du collectif :

- sont libres de participer à un ou plusieurs projets ;
- s'engagent à participer aux temps de co-construction, à l'animation et aux temps forts proposés s'ils décident de prendre part à un projet ;
- sont forces de proposition pour la définition et la mise en œuvre des projets.

Est qualifié d'action Arpenteurs tout projet animé par deux membres au moins du collectif.

LA MUTUALISATION, LES ÉCHANGES DE COMPÉTENCES ET FORMATIONS

Mutualisation

La mutualisation des ressources matérielles est un moyen efficace pour démultiplier les actions auprès des différents publics et ainsi sensibiliser le plus grand nombre. Elle se traduit par :

- La co-conception d'outils pédagogiques innovants et adaptés ;
- La duplication d'outils déjà existants ;
- L'achat de mallettes et de tout autre support pédagogiques.

Ces outils sont définis au regard des projets en cours et des besoins identifiés sur le territoire par les membres du collectif. Dans ce cadre, le Parc centralise l'ensemble de ces ressources produites et en coordonne la gestion affirmant ainsi son rôle de centre de ressources territorial. Chaque année il actualise « Le Balluchon des Arpenteurs », un document qui permet d'inventorier tous les outils disponibles. Une convention de prêt est signée lors de chaque emprunt, engageant les membres du collectif à restituer le matériel en bon état.

La rencontre annuelle des Arpenteurs

Chaque année, le Parc propose au collectif de partager une journée en extérieur, pour découvrir une thématique du territoire sur laquelle au moins l'un d'entre eux travaille. Cette journée permet de mettre en lumière les actions des uns et des autres et favorise une culture commune autour des enjeux locaux.

Autres échanges de compétences et formations

D'autres temps d'échanges et de formation peuvent être programmés au cours de l'année, venant ainsi rythmer la vie du collectif. Ils sont organisés en lien avec les membres des Arpenteurs, en fonction de leurs besoins et de leurs attentes. Si la demande implique la mobilisation d'un intervenant, le Parc naturel régional Médoc prendra en charge la coordination de la formation.

LA COMMUNICATION

Lors de la signature de la Charte, chaque Arpenteur s'engage à communiquer son appartenance au collectif sur ses propres outils de communication (sites internet, page Facebook...).

Chaque évènement Arpenteurs fait l'objet d'une communication globale concertée au sein du collectif en lien avec la chargée de communication du Parc et établie selon les principes de la charte graphique du Parc.

Pour tout support de communication du collectif (supports imprimés et visuels), le logo des Arpenteurs est indissociable de celui du Parc naturel régional Médoc. De manière complémentaire, chaque Arpenteur est libre de mentionner les actions qu'il mène avec le collectif dans son programme individuel. Il devra préciser les animations menées avec les Arpenteurs et pourra alors apposer le logo du collectif sur le document. **L'utilisation de ce logo fera toujours l'objet d'une validation par le Parc.**



Logo des Arpenteurs



Logo simplifié des Arpenteurs





LA MARQUE VALEURS PARC

Déployée par le Parc naturel régional Médoc depuis 2021, la Marque Valeurs Parc valorise les activités et les produits des Parcs naturels régionaux, et encourage un développement économique durable dans leurs territoires.

Elle est attribuée à des entreprises qui partagent avec le Parc les trois valeurs suivantes : l'attachement au territoire, la préservation de l'environnement et l'humain.

Les sorties accompagnées ont été l'un des premiers produits ciblés par la Marque. Aujourd'hui, six structures sont marquées Valeurs Parc via ce référentiel et trois d'entre elles sont également membres des Arpenteurs. Les liens entre ces deux réseaux apparaissent alors nécessaires et évidents pour favoriser les échanges et une montée en compétences commune afin de favoriser une synergie collective sur le territoire.

La Marque Valeurs Parc : pour qui et pourquoi ?

La Marque Valeurs Parcs est accessible aux indépendants et associations locales. Elle permet de bénéficier d'une plus large visibilité ainsi que d'un accompagnement personnalisé en fonction des besoins identifiés. Elle ouvre aussi les portes d'un réseau plus important que celui des Arpenteurs, car elle ne se limite pas aux seules actions de sensibilisation à l'environnement. D'autres produits marqués (vin, miel, produits laitiers, restauration...) permettent d'élargir le champ des possibles et de démultiplier les partenariats.

La rencontre annuelle des Arpenteurs

Les membres du réseau Marque Valeurs Parcs « Sorties accompagnées » pourront se joindre aux Arpenteurs au cours de leur journée de formation annuelle, garantissant la construction d'un socle commun de connaissances.

Un gage de qualité pour les Arpenteurs

Pour les membres des Arpenteurs, la marque Valeurs Parc doit être identifiée comme un véritable gage de qualité et de valeurs communes. Elle garantit aux membres du collectif la qualité des prestations des marqués, leur ancrage au territoire mais aussi la volonté d'agir à leur échelle.

LES MODALITÉS D'ADHÉSION, DE RETRAIT ET DE RÉVISION DE LA CHARTE

Pour adhérer au collectif, une structure doit au préalable présenter sa candidature au Parc naturel régional Médoc et être approuvée par la majorité des membres du collectif. Ces derniers sont informés par mail de la candidature et cette demande d'adhésion est ensuite examinée collectivement. Pour les entrepreneurs individuels ou les structures associatives, l'obtention de la Marque Valeurs Parc en amont de la candidature sera demandée.

L'adhésion au collectif nécessite l'approbation préalable de cette Charte par l'organe décisionnel de la structure adhérente et sa signature par son représentant. Le retrait d'un membre requiert l'information du collectif par écrit (mail ou courrier) et une décision de l'organe décisionnel de la structure en question.

La révision de la Charte est engagée sur proposition d'un ou plusieurs signataires. Les organes décisionnels respectifs adoptent ensuite la Charte révisée.

DATE

SIGNATURE

LES MEMBRES DU COLLECTIF

Associations



Syndicats de bassin versant



Structures privées



Établissements publics



Collectivités

